

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois de septembre à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Pauline GODET, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : P. GODET, E. BLANC JL. BAYLE, A. BOLON, C. BOUVARD, F. BRASSART, F. CATALANO, M. CHARVET, G. CONTI, A. CORBEL, J. FOURNEL, Z. FOURNIER F. GARIN, G. GONGUET, J. GONGUET, N. GROS, F. HINDERSCHIETT, D. LA PIETRA, S. MACRÉ, JF. MARTINE, R. MARTINOD, E. MOUGEOT, H. PIATON, J. PICOLLIER, D. PORTERET, H. REYNAUD, R. SERPOL, C. TERRACOL, C. TESSIER, M. VENIN, J. TONDINE, N. VIOLLET.

Absents : S. BIDET, H. GENET, H. GUILLOT, T. JEUNET, Y. SEURAT

Absents excusés : L. PITTNER, C. RENARD (pouvoir donné à H. REYNAUD), D. GERMAIN (pouvoir donné à F. BRASSART), G. BRANCHU (pouvoir donné à A. BOLON), M. GRANDCLEMENT (pouvoir donné à JL. BAYLE), V. CONTI (pouvoir donné à G. CONTI), F. PRAS (pouvoir donné à JF. MARTINE)

Secrétaire de séance : Alain CORBEL

Date de la convocation : 3 septembre 2019

1 - Approbation du compte-rendu du 15 juillet 2019 :

Il est donné lecture d'un message reçu de la part de Y. SEURAT, conseiller qui rappelle les points qu'il avait abordé dans les questions diverses de ce conseil. Il demande à ce que soit améliorée la sécurité des enfants au moment des arrêts des bus puisqu'il constate un non-respect des panneaux stop au hameau de Don. Il fait part également de son souhait que la collectivité opte pour une période d'extinction nocturne de l'éclairage public la plus longue possible.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

2- Délibérations :

-FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) 2019, mode de répartition « dérogatoire libre »

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des collectivités moins favorisées. L'ensemble intercommunal (CCBS et ses 43 communes) sont contributeurs à hauteur de 676 559€ dont 13 000 € pour la commune de Valromey-sur-Séran avec un calcul fait selon la règle de répartition dite de droit commun.

Afin de renforcer la solidarité financière au profit des communes membres, la CCBS propose d'opter pour un mode de répartition dérogatoire libre dans lequel elle prendrait en charge la totalité de ce FPIC. En contrepartie, les communes verraient leurs attributions de compensation modifiées à hauteur du montant qu'elles auraient eu à payer. Par ce mécanisme, les communes pourront se voir reverser une dotation de solidarité communautaire mise en place lors de l'élaboration du pacte financier et fiscal 2019, qui représente 2650 € pour notre commune.

Il est précisé que ce mode dérogatoire libre ne pourra être mis en place qu'avec l'approbation de l'ensemble des communes de la CCBS.

L'assemblée à l'unanimité accepte cette proposition de FPIC dérogatoire libre.

- Approbation du projet de modification des statuts de la communauté de communes de Bugey-Sud

Compte-tenu de l'évolution du contexte législatif, réglementaire, et institutionnel local ainsi que des nouveaux enjeux du territoire, l'évolution des statuts de la communauté de communes est nécessaire. Il est proposé les modifications suivantes :

-Ajouter une compétence en matière « d'élaboration, suivi et modifications du plan climat-air-énergie territorial et actions nécessaires à sa mise en œuvre », afin de tenir compte de de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016.

- Ajouter certaines attributions au titre du logement social.
 - Etendre les compétences de la CCBS à effet différé (au 1^{er} janvier 2022) à l'eau et à l'assainissement.
 - Compléter la compétence « GEMAPI » compte tenu des enjeux du territoire.
 - Modifier le libellé de la compétence obligatoire en matière d'accueil des gens du voyage pour tenir compte de la loi n° 2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites.
 - Intégrer une compétence « mobilité », portant sur les « Etudes des actions susceptibles d'être exercées au titre de la mobilité durable (dont vélos électriques) et mise en œuvre des actions ainsi retenues ».
- Madame le Maire précise que ces modifications statutaires ont été approuvées par délibération du conseil communautaire le 18 juillet dernier.

L'assemblée avec 37 voix pour et 1 abstention approuve le projet de modification des statuts de la communauté de communes Bugey Sud

-Extinction nocturne de l'éclairage public : mise en place sur la commune déléguée de Sutrieu et harmonisation des horaires à l'échelle de la commune nouvelle

L'extinction nocturne partielle de l'éclairage public est déjà en place sur 3 des 4 communes déléguées de Valromey-sur-Séran. Les travaux (mise en place d'horloges astronomiques) permettant l'extinction vont être réalisés sur la commune déléguée de Sutrieu courant du mois d'octobre. Il se pose donc la question de l'harmonisation des horaires de coupure. Les communes de Lompnieu et Belmont-Luthézieu pratiquent une extinction de minuit à 06 heures, la commune de Vieu de 23 heures à 6 heures. Après discussion et mise au vote des deux plages horaires déjà pratiquées, les élus à la majorité (23 voix pour et 15 contre) optent pour une extinction nocturne entre minuit et 06 heures.

Le choix de cet horaire limite les interventions nécessaires pour régler les horloges ainsi que la modification des panneaux signalant ces coupures. Une information sera faite aux habitants de la commune déléguée de Sutrieu. Des demandes d'intervention seront faites auprès du SIEA pour corriger les décalages liés à des dérèglements constatés sur certains points lumineux de la commune.

- Réfection d'un chemin forestier parcelle 31, forêt de Belmont-Luthézieu avec demande de subvention

J. TONDINE explique que la commission forêt a décidé d'aménager par une réfection et un élargissement une piste forestière sur une longueur de 350 mètres dans le massif forestier de Belmont. La parcelle concernée est située au lieu-dit « Chante-Merle » cadastrée C232.

Ces travaux permettront un accès plus pratique notamment pour les affouagistes.

Des devis ont été étudiés, ce sont les entreprises AGRI-DEFI et EARL Frédéric COUTURIER qui effectueront les travaux pour un montant approximatif de 3600 €HT. Dans le cadre de la mesure 2.2 du livre blanc de la filière Forêt Bois de l'Ain, la collectivité peut prétendre à une subvention à hauteur de 50% de la part du conseil départemental.

L'assemblée à l'unanimité accepte ces travaux ainsi que la demande de subvention qui sera adressée au conseil départemental.

- Harmonisation de la taxe aménagement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 avril 2019 qui instituait la taxe d'aménagement au taux de 2% pour une durée d'un an reconductible. Cette délibération a fait l'objet de remarques de la part du contrôle de légalité qui par courrier recommandé daté du 6 mai 2019 invite le conseil municipal à retirer cette délibération et à en prendre une nouvelle. En effet, l'article L331-2 du code de l'urbanisme mentionne que « les délibérations par lesquelles le conseil municipal institue la taxe sont valables pour une durée minimale de trois ans à compter de leur entrée en vigueur » et non pour une durée d'un an avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. L'assemblée à l'unanimité accepte de retirer la délibération du 8 avril et délibère pour l'application de la taxe d'aménagement au taux de 2% pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2020.

-Fermages 2019

La commune nouvelle compte sept baux de location de terrains communaux. Conformément aux conventions signées, le montant de ces locations fait l'objet d'une révision annuelle en fonction de

l'indice des fermages déterminé par arrêté préfectoral. Pour 2019, il institue une variation d'indice par rapport à l'année 2018 de +1.66%.

L'assemblée à l'unanimité, accepte d'appliquer ce taux d'indice et de pratiquer à partir du mois de novembre la révision de ces baux de location de terrains communaux.

- Reversement du budget général au budget photovoltaïque

Il est rappelé que le budget photovoltaïque de la commune déléguée de Belmont-Luthézieu présentait un solde négatif au 31 décembre 2018. Un certificat administratif avait été rédigé à cette époque à la demande du trésorier avec engagement de la collectivité par le biais du budget général de fournir une avance de trésorerie d'un montant de 18 972.95 € au budget photovoltaïque. La trésorerie a procédé aux opérations d'intégration, il convient donc de les régulariser budgétairement au sein de la comptabilité de la collectivité.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'équilibrer ce budget et autorise madame le Maire à établir le mandat et le titre de régularisation.

Convention « Vivre en Valromey Retord » et « Être et le Devenir »

Plusieurs associations occupent depuis la rentrée des locaux communaux. Les conditions d'occupation sont déterminées dans des conventions signées entre la commune et les associations.

Aussi,

- l'association Vivre en Valromey Retord occupera l'ancienne bibliothèque de Belmont pour un montant annuel de 600 € et la salle de Vieu le vendredi pour un cours de gym sans participation financière,

- l'association « Être et le Devenir » représentée par Madame Wagner occupera la salle polyvalente de Belmont une fois par mois pour un montant annuel de 200 €,

- l'association de Qi gong chi kong, représentée par Madame Lydie Georges occupera la salle des associations une fois par semaine pour un montant annuel de 350 € par an.

L'assemblée à l'unanimité accepte les mises à disposition des locaux et les prix fixés comme énumérés précédemment et autorise Mme le Maire à signer les conventions d'occupation correspondantes.

- Demande de subvention de la part de l'association Alcool Ecoute

Cette association percevait toutes les années une subvention accordée par la commune déléguée de Sutrieu. Le président, lors d'une visite en mairie a fait une présentation complète des actions menées au sein de cette structure et sollicite une subvention pour l'année 2019. L'assemblée par 35 voix pour et 3 abstentions décide d'accorder une aide d'un montant de 150€ à cette association.

3 - Informations municipales

Fête du Séran

J. PICOLLIER se dit satisfaite de l'organisation de la fête du Séran qui aura lieu les 13, 14 et 15 septembre. Elle remercie par avance tous les acteurs de cette manifestation et encourage les élus à y participer nombreux.

Rencontres avec les associations communales

Une rencontre a eu lieu le 06 septembre dernier, de nombreuses associations communales étaient représentées. Le site Internet et l'application ILLIWAP ont été présentés afin que les associations puissent y annoncer leurs manifestations. Un calendrier commun a été établi pour l'année 2019/2020.

Assainissement au hameau de Saint-Maurice, commune déléguée de Sutrieu

Dans le cadre d'une étude de faisabilité et comme suite à la réunion qui s'est tenue le lundi 26 août en mairie avec F. PERRIN chargé de projet eau et assainissement au sein de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain un courrier accompagné d'un questionnaire a été adressé aux habitants du hameau pour faire le point sur leur installation existante. Ces réponses seront analysées pour un rendu du projet fin octobre.

Exposition d'arts plastiques

Elle aura lieu les 18, 19 et 20 octobre, 27 artistes participeront à cette manifestation pendant laquelle se tiendront deux ateliers. Un atelier vannerie animé par la Grisette et un graffiti présenté par Antoine

Barsé. Les affiches et flyers sont en cours d'élaboration grâce à la collaboration de l'atelier du Colombier, une réunion est prévue le lundi 16 septembre pour déterminer les emplacements de chaque artiste.

Budget participatif

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, la collectivité a voté un montant de 12500 € réservé à des actions au titre du budget participatif. Trois dossiers ont été déposés en mairie, ils seront étudiés par la commission avant présentation en conseil municipal.

Journée enfants Observatoire de la Lèbe

G. GONGUET intervient pour la commission sociale, à ce jour 17 enfants sont inscrits pour cette journée du samedi 21 septembre 2019. Pour rappel, les enfants de 6 à 12 ans sont invités à un après-midi de découverte à l'observatoire astronomique de la Lèbe. Les inscriptions sont prises jusqu'au 18 septembre, date de la prochaine commission sociale.

Site Internet

JF. MARTINE fait une présentation du site internet de la commune qui peut à présent être consulté <https://www.valromey-sur-seran.fr>. Les administrés ont également la possibilité de télécharger à partir de leur portable l'application Illiwap qui permet de suivre en temps réel l'actualité de la commune.

Projet de réhabilitation de la salle des fêtes de Charancin

La réflexion initiée par les élus de Sutrieu avant la fusion se poursuit, le projet consiste en une amélioration et mise aux normes de la salle des fêtes et la création d'un gîte à l'étage. L'étude a été confiée à l'architecte D. GIFFON qui a présenté des premières esquisses. Les montants varient en fonction du projet qui sera validé, l'attention est portée surtout sur la mise aux normes de la salle, car elle a toujours fait l'objet d'un refus et d'avis défavorable auprès des services préfectoraux. Madame le Maire propose de délibérer pour fixer une enveloppe haute d'un montant de 250 000 € afin de déposer au plus vite un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR. A l'unanimité l'assemblée accepte de réserver une enveloppe de ce montant et autorise Mme le Maire à déposer une demande d'aide pour ce projet. Le dossier sera travaillé par la commission bâtiments.

Diagnostic des bâtiments communaux

L'agence départementale d'ingénierie propose une mission de diagnostic des bâtiments communaux. Une demande de convention a été faite, elle sera discutée par la commission bâtiment. Une réflexion sur les travaux à engager doit être menée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Prochaine séance le lundi 14 octobre 2019 à 20h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.

Le Maire



Pauline GODET